

Monsieur le Président,

FO PREFECTURES, présent hier à Châlons-en-Champagne, a pris acte des choix du ministre de l'intérieur sur les sites d'accueil des plate formes.

Dans cette histoire, il y a des gagnants et des perdants. Certains se réjouissent, peut être trop vite, et d'autres sont très inquiets et c'est surtout à ceux-là que nous pensons dans un premier temps.

C'est pour cela que nous appelons, une nouvelle fois, votre attention sur l'accompagnement des personnels. Le ministre s'est clairement engagé hier à ce qu'il n'y ait pas de mobilité géographique forcée et qu'il soit mis en place un accompagnement spécifique pour chaque agent.

Les Secrétaires Généraux, dans les préfectures, auront-ils la volonté et les moyens pour que « chacun trouve sa mission au sein des préfectures et sous-préfectures nouvelle génération » comme l'a affirmé le ministre.

Malheureusement, on peut d'ores et déjà en douter. En effet, les préfets ont fait le choix de pourvoir les postes liés au pacte de sécurité par détachement, par le recrutement de contractuels. Les collègues impactés par la réforme se sont vu opposer un avis défavorable à leur demande de mobilité.

Pour FO PREFECTURES, il doit y avoir, dès maintenant, une priorité d'affectation pour les agents de notre périmètre. Nous ne voulons plus entendre l'inadéquation profil poste. Les agents ont besoin d'avoir des garanties sur leur avenir.

C'est un programme de formation lourd qui se dessine pour les personnels de préfecture. Comme l'administration s'y est engagée et pour assurer la continuité du service public un recrutement de vacataires sera effectué. Ils seront formés par les agents qui eux même partiront en séance de rattrapage « français, rôle du préfet, entourage administratif ... ». Puis dans un second temps, à leur nouveau métier en se voyant distribuer au passage des bons points.

Ils vont, pendant ce temps, préparer des concours et espérer le passage de C en B et de B en A dont les ratios demeurent toujours insuffisants. Ce sera compliqué pour tout le monde mais encore plus pour les collègues de catégorie C.

Pour FO PREFECTURES, demeure enfin la qualité du service public rendu à l'usager dans le cadre de la volonté politique de conforter l'échelon départemental de l'Etat.

